

République Française
Département la Charente
Commune de Châteaubernard

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/09/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	18	25

Vote
A la majorité
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Angoulême
Le : 13/09/2024
Et
Publication ou notification du :
20/09/2024

L'an 2024, le 12 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06/09/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/09/2024.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, M. FAZILLEAU Jérôme, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luísa

Excusés ayant donné procuration : M. DAMY Michel à M. BRIAND Pierre Yves, Mme GOMBAUD Christel à Mme PETIT Dominique, Mme PERDRIAUD Amandine à Mme MACOIN Gladys, M. ROULLAND Alain à Mme CLAISSE Laurence, Mme HALLER Dorothee à M. BALUTEAU Patrick, M. OURTAAU Patrick à M. OURTAAU Philippe, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à Mme SABOURAUD Nathalie, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia à M. FAYEMENDIE Jean-Claude

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

2024_07_01 – Avis sur les rapports d'évaluation de la CLECT

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mars 2024 modifiant la décision institutive de Grand Cognac, applicable à compter du 1^{er} avril 2024 ;

Vu les rapports d'évaluation n°42 et 43, approuvés par la Commission locale d'évaluation des charges transférées réunie le 21 mai 2024.

Considérant ce qui suit :

Conformément au code général des impôts, la Commission locale chargée d'évaluer les charges transférées (CLECT) remet, dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert de compétence, un rapport évaluant le coût net des charges transférées. Ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux, prises dans un délai de trois mois à compter de la date de transmission du rapport au conseil municipal par le président de la CLECT. Il est également soumis à l'organe délibérant de l'EPCI.

Dans un second temps, et après approbation, l'organe délibérant intercommunal statue sur la révision des attributions de compensation des communes concernées, en tenant compte du rapport de la CLECT.

La CLECT a approuvé à l'unanimité, lors de la séance du 21 mai 2024, les rapports d'évaluation suivants :

- Rapport n°42, suite au transfert de l'ALSH de Gensac la Pallue ;
- Rapport n°43, suite au transfert de deux associations sportives.

Ces derniers sont joints en annexe à la présente délibération.

Le Maire propose à l'assemblée :

- D'APPROUVER / NE PAS APPROUVER les rapports d'évaluation n°42 et 43 de la CLECT relatifs aux transferts énoncés ci-dessus ;
- DE L'AUTORISER à signer tous les documents afférents.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE, à la majorité, les rapports d'évaluation n°42 et 43 de la CLECT relatifs aux transferts énoncés ci-dessus ;

AUTORISE, à la majorité, Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/09/2024

Le Maire,

Pierre Yves BRIAND



République Française
Département la Charente
Commune de Châteaubernard

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/09/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	18	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 13/09/2024
Et
Publication ou notification du :
20/09/2024

L'an 2024, le 12 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06/09/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/09/2024.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, M. FAZILLEAU Jérôme, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusés ayant donné procuration : M. DAMY Michel à M. BRIAND Pierre Yves, Mme GOMBAUD Christel à Mme PETIT Dominique, Mme PERDRIAUD Amandine à Mme MACOIN Gladys, M. ROULLAND Alain à Mme CLAISSE Laurence, Mme HALLER Dorothee à M. BALUTEAU Patrick, M. OURTAAU Patrick à M. OURTAAU Philippe, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier, Mme HÉRIARD-DUBREUIL Agnès à Mme SABOURAUD Nathalie, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia à M. FAYEMENDIE Jean-Claude

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

2024_07_02 – Attribution de subventions associatives

Il est demandé, aux membres du conseil municipal, de bien vouloir répondre favorablement à l'attribution des subventions ci-dessous :

Subvention 2024	Demande	Sollicité	Proposé
Asso Sport Verriers de Cognac (Moto Verre Tourisme)	Exceptionnelle	384,00 €	384,00 €

Contre	
Abstention	
Pour	27

AR Prefecture016-211600895-20240913-D2024_07_02-DE
Reçu le 13/09/2024

Subvention 2024	Demande	Sollicité	Proposé
Comité des Œuvres Sociales (Personnel ville)	Fonctionnement	5 200,00 €	5 200,00 €

Contre	
Abstention	
Pour 27	

Subvention 2024	Demande	Sollicité	Proposé
Les Castelbaladins	Fonctionnement	2 200,00 €	1 500,00 €

Contre	
Abstention	
Pour 27	

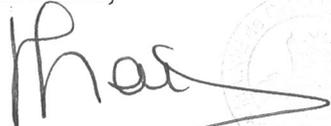
Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE, à l'unanimité, les subventions aux associations dans les conditions ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/09/2024

Le Maire,



Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/09/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	18	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Angoulême
Le : 13/09/2024
Et
Publication ou notification du :
20/09/2024

L'an 2024, le 12 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06/09/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/09/2024.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, M. FAZILLEAU Jérôme, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusés ayant donné procuration : M. DAMY Michel à M. BRIAND Pierre Yves, Mme GOMBAUD Christel à Mme PETIT Dominique, Mme PERDRIAUD Amandine à Mme MACOIN Gladys, M. ROULLAND Alain à Mme CLAISSE Laurence, Mme HALLER Dorothee à M. BALUTEAU Patrick, M. OURTAAU Patrick à M. OURTAAU Philippe, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à Mme SABOURAUD Nathalie, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia à M. FAYEMENDIE Jean-Claude

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

2024_07_03 – Dénomination d'une rue

Dans le cadre de la création d'une nouvelle entrée d'habitation, et afin de réaliser l'adressage, il y aurait lieu que les membres du conseil municipal se prononcent sur la dénomination d'une rue située rue de la Doue.

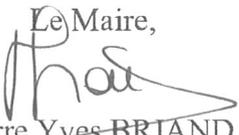
Proposition : Impasse des Primeroses.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité la dénomination ci-après : Impasse des Primeroses

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/09/2024

Le Maire,

Pierre Yves BRIAND



République Française
Département la Charente
Commune de Châteaubernard

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/09/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	18	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Angoulême
Le : 13/09/2024

Et
Publication ou notification du :
20/09/2024

L'an 2024, le 12 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06/09/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/09/2024.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, M. FAZILLEAU Jérôme, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusés ayant donné procuration : M. DAMY Michel à M. BRIAND Pierre Yves, Mme GOMBAUD Christel à Mme PETIT Dominique, Mme PERDRIAUD Amandine à Mme MACOIN Gladys, M. ROULLAND Alain à Mme CLAISSE Laurence, Mme HALLER Dorothee à M. BALUTEAU Patrick, M. OURTAAU Patrick à M. OURTAAU Philippe, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à Mme SABOURAUD Nathalie, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia à M. FAYEMENDIE Jean-Claude

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

2024_07_04 – Autorisation à M. le Maire de signer une convention relative à l'aménagement et à l'entretien d'équipements de voirie sur le domaine public départemental - création d'un plateau surélevé

Dans le cadre de la création d'un plateau surélevé, avenue de Barbezieux, une convention, ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles sont aménagés et entretenus les équipements de voirie, doit être signée entre la commune et le département de la Charente.

Il y aurait donc lieu que les membres du conseil municipal autorisent M. le Maire à signer une convention relative à l'aménagement et à l'entretien d'équipements de voirie sur le domaine public départemental, dans le cadre de la création de ce plateau surélevé (projet de convention joint en annexe).

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

AR Prefecture

016-211600895-20240913-D2024_07_04-DE
Reçu le 13/09/2024

Autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer une convention relative à l'aménagement et à l'entretien d'équipements de voirie sur le domaine public départemental, dans le cadre de la création de ce plateau surélevé selon la convention jointe en annexe.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/09/2024

Le Maire,

Pierre Yves BRIAND



République Française
Département la Charente
Commune de Châteaubernard

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/09/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	18	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Angoulême

Le : 13/09/2024

Et

Publication ou notification du :
20/09/2024

L'an 2024, le 12 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06/09/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/09/2024.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, M. FAZILLEAU Jérôme, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luísa

Excusés ayant donné procuration : M. DAMY Michel à M. BRIAND Pierre Yves, Mme GOMBAUD Christel à Mme PETIT Dominique, Mme PERDRIAUD Amandine à Mme MACOIN Gladys, M. ROULLAND Alain à Mme CLAISSE Laurence, Mme HALLER Dorothée à M. BALUTEAU Patrick, M. OURTAAU Patrick à M. OURTAAU Philippe, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier, Mme HÉRIARD-DUBREUIL Agnès à Mme SABOURAUD Nathalie, Mme GANTNER-FEITO Laëticia à M. FAYEMENDIE Jean-Claude

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

2024_07_05 – Autorisation à M. le Maire de signer une convention relative à l'aménagement et à l'entretien d'équipements de voirie sur le domaine public départemental - aménagement d'arrêt de bus

Dans le cadre de l'aménagement de l'arrêt de bus « La Belle Allée », sis avenue d'Angoulême, une convention, ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles sont aménagés et entretenus les équipements de voirie doit être signée entre : la commune, la communauté d'agglomération de Grand Cognac et le département de la Charente.

Il y aurait donc lieu que les membres du conseil municipal autorisent M. le Maire à signer une convention relative à l'aménagement et à l'entretien d'équipements de voirie sur le domaine public départemental, dans le cadre de cet aménagement (projet de convention joint en annexe).

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

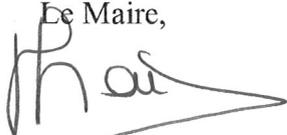
AR Prefecture

016-211600895-20240913-D2024_07_05-DE
Reçu le 13/09/2024

Autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer une convention relative à l'aménagement et à l'entretien d'équipements de voirie sur le domaine public départemental, dans le cadre de cet aménagement selon la convention jointe en annexe.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/09/2024

Le Maire,

Pierre-Yves BRIAND



République Française
Département la Charente
Commune de Châteaubernard

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/09/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	18	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Angoulême
Le : 13/09/2024
Et
Publication ou notification du :
20/09/2024

L'an 2024, le 12 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06/09/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/09/2024.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, M. FAZILLEAU Jérôme, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusés ayant donné procuration : M. DAMY Michel à M. BRIAND Pierre Yves, Mme GOMBAUD Christel à Mme PETIT Dominique, Mme PERDRIAUD Amandine à Mme MACOIN Gladys, M. ROULLAND Alain à Mme CLAISSE Laurence, Mme HALLER Dorothee à M. BALUTEAU Patrick, M. OURTAAU Patrick à M. OURTAAU Philippe, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier, Mme HÉRIARD-DUBREUIL Agnès à Mme SABOURAUD Nathalie, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia à M. FAYEMENDIE Jean-Claude

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

2024_07_06 – Approbation du programme et de l'enveloppe du projet " Aménagement de l'école maternelle La Combe des Dames et rénovation thermique de l'école élémentaire Jules Vallès "

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de créer une salle de restauration pour l'école maternelle La Combe des Dames et de réaliser une isolation thermique du bâtiment de l'école élémentaire Jules Vallès.

Monsieur le Maire précise que l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est évaluée à 1 M€ TTC coût d'opération, dont 615 500€ HT affectés aux travaux.

Monsieur le Maire indique, par ailleurs, que la réalisation de ce programme rend nécessaire le recours à un maître d'œuvre.

Vu le Code de la Commande Publique et notamment le livre IV de la seconde partie relative aux dispositions propres aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et à la maîtrise d'œuvre privée,

Considérant le programme et l'enveloppe prévisionnelle de l'opération tels qu'exposés précédemment,

Il est demandé aux membres du conseil municipal :

- D'approuver la réalisation du projet d'aménagement de l'école maternelle La Combe des Dames et la rénovation thermique de l'école élémentaire Jules Vallès.
- D'adopter le programme de l'opération.
- D'approuver l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération.
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, à ce titre, toute subvention mobilisable et notamment auprès : de l'Etat, du Conseil Départemental de la Charente et de la Région Nouvelle Aquitaine.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subventions.
- De prévoir l'inscription des crédits nécessaires à la réalisation de l'opération.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité, la réalisation du projet d'aménagement de l'école maternelle La Combe des Dames et la rénovation thermique de l'école élémentaire Jules Vallès.

Adopte, à l'unanimité le programme de l'opération.

Approuve, à l'unanimité, l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération.

Autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter, à ce titre, toute subvention mobilisable et notamment auprès : de l'Etat, du Conseil Départemental de la Charente et de la Région Nouvelle Aquitaine.

Autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subventions.

Prévoit, à l'unanimité, l'inscription des crédits nécessaires à la réalisation de l'opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/09/2024

Le Maire,

Pierre Yves BRIAND



République Française
Département la Charente
Commune de Châteaubernard

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/09/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	18	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Angoulême
Le : 13/09/2024
Et
Publication ou notification du :
20/09/2024

L'an 2024, le 12 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06/09/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/09/2024.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, M. FAZILLEAU Jérôme, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusés ayant donné procuration : M. DAMY Michel à M. BRIAND Pierre Yves, Mme GOMBAUD Christel à Mme PETIT Dominique, Mme PERDRIAUD Amandine à Mme MACOIN Gladys, M. ROULLAND Alain à Mme CLAISSE Laurence, Mme HALLER Dorothee à M. BALUTEAU Patrick, M. OURTAAU Patrick à M. OURTAAU Philippe, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à Mme SABOURAUD Nathalie, Mme GANTNER-FEITO Laëticia à M. FAYEMENDIE Jean-Claude

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

2024_07_07 – Autorisation à M. le Maire de signer une convention de gestion (avenant n°2) des points d'apport volontaire enterrés de la commune de Châteaubernard avec CALITOM

Il y aurait lieu que le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la nouvelle convention (avenant n°2) de gestion des points d'apport volontaire enterrés de la ville de Châteaubernard dans le cadre d'un ajout d'un point de collecte au profit du lotissement « Lotissement La Combe des Dames », sis Chemin Saint Roch.

1 colonne enterrée de 5m3 "ordures ménagères"

2 colonnes enterrées de 5 m3 "collecte sélective"

1 colonne enterrée de 4 m3 "verre"

Aucune incidence financière pour la ville de Châteaubernard.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

AR Prefecture

016-211600895-20240913-D2024_07_07-DE
Reçu le 13/09/2024

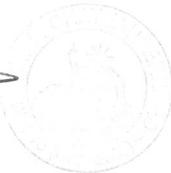
Autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer la nouvelle convention (avenant n°2) de gestion des points d'apport volontaire enterrés de la ville de Châteaubernard dans le cadre d'un ajout d'un point de collecte au profit du lotissement « Lotissement La Combe des Dames », sis Chemin Saint Roch, comme détaillé ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/09/2024

Le Maire,

Pierre Yves BRIAND



République Française
Département la Charente
Commune de Châteaubernard

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/09/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	18	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Angoulême
Le : 13/09/2024
Et
Publication ou notification du :
20/09/2024

L'an 2024, le 12 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06/09/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/09/2024.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, M. FAZILLEAU Jérôme, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusés ayant donné procuration : M. DAMY Michel à M. BRIAND Pierre Yves, Mme GOMBAUD Christel à Mme PETIT Dominique, Mme PERDRIAUD Amandine à Mme MACOIN Gladys, M. ROULLAND Alain à Mme CLAISSE Laurence, Mme HALLER Dorothee à M. BALUTEAU Patrick, M. OURTAAU Patrick à M. OURTAAU Philippe, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier, Mme HIERARD-DUBREUIL Agnès à Mme SABOURAUD Nathalie, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia à M. FAYEMENDIE Jean-Claude

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

2024_07_08 – Autorisation à M. le Maire de signer une convention avec M. le Maire de la ville de Cognac dans le cadre d'une participation financière aux frais de fonctionnement de la classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire)

La Ville de Cognac a accueilli, pour l'année scolaire 2023/2024, quatre enfants (dont un a été radié au 1^{er} mars 2024) domiciliés à CHÂTEAUBERNARD, au sein d'une classe ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) à l'école P. BERT et S. VEIL Champ de Foire.

L'article L1212-8 du code de l'éducation fixe le principe de répartition intercommunale des dépenses de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires accueillant des enfants de plusieurs communes.

Ainsi, lorsqu'un enfant fait l'objet d'une affectation dans une classe spécialisée, cette dépense doit être prise en charge d'une part, **par la commune de résidence, en raison de la décision d'affectation de la commission départementale qui s'impose à elle** et, d'autre part, par la commune d'accueil qui est dans l'obligation de l'accueillir (article L351-2 du code de l'éducation prenant en compte la loi sur le handicap du 11 février 2005).

En conséquence, par délibération n° 2024-29, la Ville de Cognac a fixé, en référence au coût moyen départemental réactualisé, le montant de la participation aux frais de fonctionnement

pour les communes dont les enfants fréquentent une classe spécialisée dans les écoles de la Ville de Cognac à hauteur de 647 €/enfant pour l'année scolaire 2023/2024.

Ainsi, la participation forfaitaire de la Commune de Châteaubernard s'élève à **2 329,20 €** pour la prise en charge des dépenses de fonctionnement à l'égard de ces quatre enfants (trois enfants sur 10 mois et un enfant sur 6 mois).

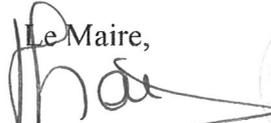
En conséquence, il y aurait lieu que le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention de participation aux charges de fonctionnement des classes publiques de Cognac pour les enfants scolarisés en classe ULIS et tout document afférent à ce dossier.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer la convention de participation aux charges de fonctionnement des classes publiques de Cognac pour les enfants scolarisés en classe ULIS et tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/09/2024

Le Maire,

Pierre Yves BRIAND



République Française
Département la Charente
Commune de Châteaubernard

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/09/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	18	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Angoulême
Le : 13/09/2024

Et
Publication ou notification du :
20/09/2024

L'an 2024, le 12 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06/09/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/09/2024.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, M. FAZILLEAU Jérôme, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusés ayant donné procuration : M. DAMY Michel à M. BRIAND Pierre Yves, Mme GOMBAUD Christel à Mme PETIT Dominique, Mme PERDRIAUD Amandine à Mme MACOIN Gladys, M. ROULLAND Alain à Mme CLAISSE Laurence, Mme HALLER Dorothée à M. BALUTEAU Patrick, M. OURTAAU Patrick à M. OURTAAU Philippe, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à Mme SABOURAUD Nathalie, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia à M. FAYEMENDIE Jean-Claude

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

2024_07_09 – Tarifs 2024 - 2025

Considérant la nécessité de créer un tarif pour la location de la salle Sainte Thérèse aux associations,

Vu la réunion de bureau en date du mardi 02 juillet 2024,

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'adopter les nouveaux tarifs municipaux 2024 - 2025, tels que présentés en pièce jointe.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Adopte, à l'unanimité, les nouveaux tarifs municipaux 2024-2025, tels que présentés en pièce jointe.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/09/2024

Le Maire,

Pierre Yves BRIAND



République Française
Département la Charente
Commune de Châteaubernard

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/09/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	18	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Angoulême
Le : 13/09/2024
Et
Publication ou notification du :
20/09/2024

L'an 2024, le 12 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06/09/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/09/2024.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, M. FAZILLEAU Jérôme, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusés ayant donné procuration : M. DAMY Michel à M. BRIAND Pierre Yves, Mme GOMBAUD Christel à Mme PETIT Dominique, Mme PERDRIAUD Amandine à Mme MACOIN Gladys, M. ROULLAND Alain à Mme CLAISSE Laurence, Mme HALLER Dorothee à M. BALUTEAU Patrick, M. OURTAAU Patrick à M. OURTAAU Philippe, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à Mme SABOURAUD Nathalie, Mme GANTNER-FEITO Laëticia à M. FAYEMENDIE Jean-Claude

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

2024_07_10 – Autorisation à Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du département et de l'agence de l'eau Adour-Garonne dans le cadre de la végétalisation de la cour de l'école Jules Vallès

Dans une démarche d'adaptation au changement climatique et afin d'améliorer le cadre de vie et le bien-être des enfants, les élus ont fait le choix de végétaliser la cour de l'école Jules Vallès.

Les objectifs de ce projet sont :

- > Placer la végétalisation au coeur du projet - conforter la végétation existante et la développer.
- > Gérer les eaux pluviales de façon alternative.
- > Réduire les effets d'îlots de chaleur et améliorer le confort d'été avec des solutions économes en énergie.
- > Rechercher une sobriété des aménagements - s'appuyer sur les ressources internes à la commune ;
- > Améliorer les circulations au sein des deux écoles.
- > Offrir des espaces mieux partagés par toutes et tous avec la diversification des usages (espace de créativité, de calme, dynamique, lieu pour faire classe dehors...).

> Développer des valeurs éducatives et des supports pédagogiques à travers les aménagements proposés.

Ainsi, il est demandé aux conseillers municipaux d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention :

- Auprès du conseil départemental, dans le cadre du soutien à l'initiative locale et environnementale.
- Auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne, dans le cadre de la thématique « Assainissement et gestion des eaux pluviales »

Plan de financement :

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Désimperméabilisation et déconnection EP	25 147,50 €	Département	19 057,00 €
Aménagement des surfaces en régie et plantations	9 200,00 €	Agence de l'eau Adour-Garonne	17 173,75 €
Equipements -mobiliers	22 000,00 €	Autofinancement	20 116,75 €
TOTAL	56 347,50 €	TOTAL	56 347,50 €

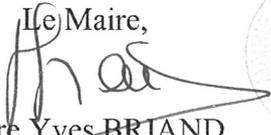
Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter une subvention :

- Auprès du conseil départemental, dans le cadre du soutien à l'initiative locale et environnementale.
- Auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne, dans le cadre de la thématique « Assainissement et gestion des eaux pluviales »

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/09/2024

Le Maire,

Pierre Yves BRIAND



République Française
Département la Charente
Commune de Châteaubernard

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/09/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	18	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Angoulême
Le : 13/09/2024
Et
Publication ou notification du :
20/09/2024

L'an 2024, le 12 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06/09/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/09/2024.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, M. FAZILLEAU Jérôme, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusés ayant donné procuration : M. DAMY Michel à M. BRIAND Pierre Yves, Mme GOMBAUD Christel à Mme PETIT Dominique, Mme PERDRIAUD Amandine à Mme MACOIN Gladys, M. ROULLAND Alain à Mme CLAISSE Laurence, Mme HALLER Dorothee à M. BALUTEAU Patrick, M. OURTAAU Patrick à M. OURTAAU Philippe, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier, Mme HÉRIARD-DUBREUIL Agnès à Mme SABOURAUD Nathalie, Mme GANTNER-FEITO Laëticia à M. FAYEMENDIE Jean-Claude

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

2024_07_11 – Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents d'agents techniques (pôle technique, scolaire et restauration scolaire) pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

EN APPLICATION DE L'ARTICLE L332-23.1° du Code Général de la Fonction Publique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, si les emplois permanents des collectivités territoriales et établissements publics locaux sont par principe occupés par des fonctionnaires, l'article L332-23.1° du Code Général de la Fonction Publique, relatif à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, prévoit les situations dans lesquelles les communes, les départements, les régions ou les établissements publics en relevant peuvent recruter, temporairement, des agents contractuels sur des emplois non permanents et notamment pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Il indique que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. En conséquence, il soumet, aux membres du Conseil municipal, la création de 3 postes d'agents techniques non titulaires de droit public de catégorie C dans les limites indiquées ci-dessous :

Filière technique :

- 3 postes d'adjoints techniques (pôle technique, scolaire et restauration scolaire).

Il précise que, dans le cadre d'un tel recrutement, la durée maximale de l'engagement, est fixée à 12 mois sur une période consécutive de 18 mois.

Il ajoute que la rémunération est fixée sur la base du 1^{er} échelon de la grille indiciaire relevant du grade de recrutement.

Il est demandé au Conseil municipal de :

- Décider de la création de 3 emplois non permanents tels que définis ci-dessus pour une durée de 12 mois.
- Préciser que la rémunération s'effectuera sur la base du 1^{er} échelon du grade de référence ;
- Autoriser M. le Maire à signer les contrats nécessaires après constatation des besoins concernés.
- Décider d'inscrire à cette fin, aux budgets, une enveloppe de crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales afférentes.
- Préciser que la présente délibération prendra effet au 1^{er} octobre 2024.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité, de la création de 3 emplois non permanents tels que définis ci-dessus pour une durée de 12 mois.

Précise, à l'unanimité, que la rémunération s'effectuera sur la base du 1^{er} échelon du grade de référence ;

Autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer les contrats nécessaires après constatation des besoins concernés.

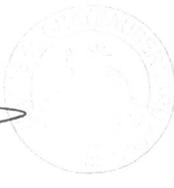
Décide, à l'unanimité, d'inscrire à cette fin, aux budgets, une enveloppe de crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales afférentes.

Précise, à l'unanimité, que la présente délibération prendra effet au 1^{er} octobre 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/09/2024

Le Maire,

Pierre Yves BRIAND 

République Française
Département la Charente
Commune de Châteaubernard

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/09/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	18	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 13/09/2024
Et
Publication ou notification du :
20/09/2024

L'an 2024, le 12 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06/09/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/09/2024.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, M. FAZILLEAU Jérôme, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luísa

Excusés ayant donné procuration : M. DAMY Michel à M. BRIAND Pierre Yves, Mme GOMBAUD Christel à Mme PETIT Dominique, Mme PERDRIAUD Amandine à Mme MACOIN Gladys, M. ROULLAND Alain à Mme CLAISSE Laurence, Mme HALLER Dorothee à M. BALUTEAU Patrick, M. OURTAAU Patrick à M. OURTAAU Philippe, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à Mme SABOURAUD Nathalie, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia à M. FAYEMENDIE Jean-Claude

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

2024_07_12 – Abrogation du règlement municipal de la commande publique

Le code de la commande publique est entré en vigueur au 1^{er} avril 2019.

Organisé selon la chronologie de la vie du contrat, de sa préparation à son exécution, il constitue une véritable « boîte à outils » pour les acteurs de la commande publique.

Il intègre également l'ensemble des dispositifs relatifs au règlement alternatif des litiges afin d'inciter les acteurs à adopter une approche rapide et non contentieuse de résolution de leurs différends.

Ce code, disponible sur le site economie.gouv.fr, est mis à jour dès la parution de décret ou autre texte législatif.

En conséquence, il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- Abroger la délibération 2020_05_05 du 18 juin 2020 relative au règlement municipal de la commande publique.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

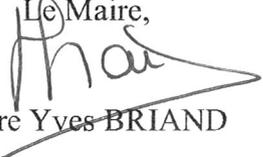
AR Prefecture

016-211600895-20240913-D2024_07_12-DE
Reçu le 13/09/2024

Abroge, à l'unanimité, la délibération 2020_05_05 du 18 juin 2020 relative au règlement municipal de la commande publique.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/09/2024

Le Maire,

Pierre Yves BRIAND



République Française
Département la Charente
Commune de Châteaubernard

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/09/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	18	27

Vote
A la majorité
Pour : 25
Contre : 2
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 13/09/2024
Et
Publication ou notification du : 20/09/2024

L'an 2024, le 12 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06/09/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/09/2024.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, M. FAZILLEAU Jérôme, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusés ayant donné procuration : M. DAMY Michel à M. BRIAND Pierre Yves, Mme GOMBAUD Christel à Mme PÉTIT Dominique, Mme PERDRIAUD Amandine à Mme MACOIN Gladys, M. ROULLAND Alain à Mme CLAISSE Laurence, Mme HALLER Dorothee à M. BALUTEAU Patrick, M. OURTAAU Patrick à M. OURTAAU Philippe, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à Mme SABOURAUD Nathalie, Mme GANTNER-FEITO Laëticia à M. FAYEMENDIE Jean-Claude

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

2024_07_13 – Transfert des actifs vers le SPIC " Budget Maraîchage Municipal "

Faisant suite à la création du SPIC « Maraîchage municipal Châteaubernard » par la délibération 2024_06_05 du 20 juin 2024, l'ensemble du patrimoine nécessaire à l'exercice de cette compétence sont à intégrer sur le budget de l'entité.

Après vérification de la concordance, il convient de procéder à l'intégration comptable au Budget annexe du bilan de l'actif tel que décrit ci -après :

AR Prefecture

016-211600895-20240913-D2024_07_13-DE
Reçu le 13/09/2024

Investissement :

Date mandat	Mandat N°	IMPUTATION Programme/Article/Fonction	DESIGNATION	TTC	N° INVENTAIRE	COMPTE
11/04/2022 13/10/2022	588 1663	0314 Environnement Urbain 2031/6312 Frais d'études	- Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement comprenant le document d'incidences préalable - Suivi des travaux de forage et de pompes d'essai - Compte-rendu de fin de travaux comprenant le document d'incidences finalisé			
16/09/2022	1512	0314 Environnement Urbain 21538/6312 Forage, système de pompage et raccordement Rue de la Commanderie	- Forage de reconnaissance - Forage positif supérieur à 8m ³ /h Alésage	12 198,00 €	T75-21538-2022	21538
08/03/23	363	0314 Environnement Urbain 21538/92 Forage, système de pompage et raccordement Rue de la Commanderie	suivi réalisation forage			
22/11/2023 19/01/2024 22/11/2023	1945 106 1947	0313 Matériels et Véhicules Techniques 2158/6312 Matériel et outillage maraîchage	Lot de divers outils: - Bêche coupe racine manche bois Qté: 1 - Râteau Qté: 1 - Fourche Qté: 1 - Sécauteur Qté: 1 - Sécauteur épinette Qté: 1 - Pluvio Qté: 2 - Etiquette à planter jaune Qté: 100 - Toile agrolys 1,65x100ml Qté: 330m ² - Toile agrolys 1,38x100ml Qté: 138m ² - F.Isolène prem 1,20x1500ml Qté: 1 bobine - Gazon robuste sac de 10kg Qté: 2 - Panier à vendange Qté: 2 - Plautoir Qté: 2 - Semoir Qté: 1 - Rouleau semoir épinaud-radis Qté: 1 - Mélange de fleurs Qté: 500gr Lot de divers outils: - Thermomètre classique Qté: 2 - Thermomètre de sol Qté: 1	2 116,31 €	2023-039	2158
22/11/2023	1946	0313 Matériels et Véhicules Techniques 2158/6312 Matériel et outillage maraîchage	- Brouette de serre	327,48 €	2023-038	2158
27/05/2024 13/02/2024 03/05/2024	954 259 775	0314 Environnement Urbain 2128/6312 Clôture 2128/6312 Chemin PL + Préparation 2128/6312 Chemin PL	- Clôture - Préparation - Chemin PL - Cheminement Piéton le long de la Voirie - Cheminement piéton en suivant - Tranchée alimentation AEP & Elec	96 351,20 €	T75-2128-2023	2128
13/02/2024	258	0314 Environnement Urbain 2121/6312 Trous d'arbres, arbres, tuteurage haies	- Végétaux pour la haie Rue des Meuniers	6 997,98 €	2024-009	2121
13/02/2024	260	0314 Environnement Urbain 2138/6312 Bi-Tunnel	- Bi-Tunnel	13 732,80 €	2024-007	2138
08/07/2024 13/06/2024	1292 1291 1127	0314 Environnement Urbain 21538/6312 Tranchées 0314 Environnement Urbain 21538/6312 Matériel irrigation 0314 Environnement Urbain 21538/6312 Irrigation	- 220 mètres de tranchées - installation matériel irrigation - Equipement d'irrigation de la serre Bi-Tunnel en goutte à goutte et micro-aspersion	25 338,00 €	T75-21538-2024	21538
15/12/2023 16/03/2023 16/03/2023 25/10/2023	2385 503 504 1687	0314 Environnement Urbain 21538/6312 Tranchées 0314 Environnement Urbain 21538/92 Forage 0314 Environnement Urbain 21538/92 Suivi Forage 0314 Environnement Urbain 21538/92 Branchement eau	- Avertisseurs bleu RI 100X30 Qté: 3 - Forage de reconnaissance - Suivi réalisation forage - Compteur et branchement eau	9 709,14 €	T75-21538-2023	21538
03/05/2024	774	0314 Environnement Urbain 2128/6312	- Poteau barrière simple Référence: 000729 Qté:1 - Lisse d'extrémité barrière main courante Référence: 000731 Qté: 2 - Barrière pivotante passage Référence: 020228 Qté: 1	959,04 €	2024-015	2128
19/01/2024 08/07/2024	109 1290	0314 Environnement Urbain 2138/6312 Local Technique 0314 Environnement urbain 2138/6312 Chape du local technique pour abri Maraîchage	- Abri de jardin bois 11,6m ² Qté: 1 Plateforme béton pour de 27m ² pour le maraîchage: - Terrassement sur 28m ² sur 30 cm de profondeur + évacuation de la terre sur place 9m ³ - Tranchée pour passage fourreaux eau sur 16m et électricité sur 10m - Calcaire Ø 6/10 autour des fourreaux 2m ³ - Pose filets avertisseur bleu et rouge - Apport calcaire Ø 20/40 + Ø 0.30 soit 5,400m ³ + cylindrage du calcaire - Coffrage de la dalle béton de 27m ² - Pose d'un polyane et d'un treillis soudé sur 27m ² - Coulage béton à la toupie 3,500m ³ Prestation et fournitures	6 372,89 €	2024-006	2138
08/01/2024	2407	0313 Environnement Urbain 21571/6312 Tracteur Maraîchage	- Tracteur SAME FRUTTETO 80 STAGE 5 avec options (voir détail dans le devis)	34 800,00 €	2023-050	215731
13/02/2024 12/12/2023	259 2032 2033	0314 Environnement Urbain 2121/6312 Trous d'arbres 0314 Environnement urbain 2121/92 tuteurage haies	- Trous d'arbres - Fournitures diverses tuteurage haies	7 910,07 €	2023-051	2121
27/05/2024	955	0314 Environnement Urbain 2138/6312 Plateforme maraîchage	- plateforme maraîchage	9 341,76 €	T75-2138-2023	2138

AR Prefecture016-211600895-20240913-D2024_07_13-DE
Reçu le 13/09/2024**Terrains :**

N° INVENTAIRE	N°PARCELLE	SUPERFICIE	OBSERVATIONS	DATE D'ACQUISITION	MONTANT ACQUISITION	N° MANDAT	COMPTE
	BC41						
	AV239						
T70	BC42	3974m ²		19/08/2021	55 265,32 €	1334/2021 55/2022	2111
T58	BC43	2375m ²				1926/2019	
	AV250	6830m ²		02/08/2021	151 568,00 €	1611,1612 1745/2021 370/2022	2112
T57	BC44	2338m ²				1926/2019	
	AV248	2531m ²		23/08/2021	80 739,20 €	1233,1234/2021	2111
T84	BC45	4092m ²				1679/2023	
				28/05/2024	67 459,47 €	1241,1242/2024	2111
T300	AV253	3511m ²				807,815/2005	
				02/03/2005	59 288,40 €		2112
T79	AV774	1260m ²				268,269/2022	
				08/10/2021	18 113,76 €		2111
T75	AV249	4825m ²				1041,1569/2022	
				08/06/2022	79 098,89 €		2111
T83	AV240	4259m ²				1679/2023	
				28/05/2024	70 295,87 €	1241,1242/2024	2111
T31	AV238	2104m ²				1151,1154/2011	
				15/02/2011	27 078,78 €	886/2023	2111

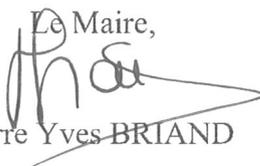
Il est demandé aux membres du Conseil municipal de se prononcer favorablement sur l'intégration comptable au Budget annexe du bilan de l'actif tel que décrit ci-dessus.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Se prononce, à la majorité, favorablement sur l'intégration comptable au Budget annexe du bilan de l'actif tel que décrit ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/09/2024

Le Maire,

Pierre Yves BRIAND



République Française
Département la Charente
Commune de Châteaubernard

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/09/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	18	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Angoulême
Le : 13/09/2024
Et
Publication ou notification du :
20/09/2024

L'an 2024, le 12 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06/09/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/09/2024.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, M. FAZILLEAU Jérôme, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luísa

Excusés ayant donné procuration : M. DAMY Michel à M. BRIAND Pierre Yves, Mme GOMBAUD Christel à Mme PETIT Dominique, Mme PERDRIAUD Amandine à Mme MACOIN Gladys, M. ROULLAND Alain à Mme CLAISSE Laurence, Mme HALLER Dorothee à M. BALUTEAU Patrick, M. OURTAAU Patrick à M. OURTAAU Philippe, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier, Mme HÉRIARD-DUBREUIL Agnès à Mme SABOURAUD Nathalie, Mme GANTNER-FEITO Laëticia à M. FAYEMENDIE Jean-Claude

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

2024_07_14 – Création d'un poste permanent d'agent polyvalent d'exploitation et d'entretien des bâtiments et de la voirie aux Services techniques et au Castel

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer et assurer la continuité des services, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} octobre 2024, un emploi permanent d'agent polyvalent d'exploitation et d'entretien des bâtiments et de la voirie relevant de la catégorie hiérarchique C et du cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35 h. Cet agent sera employé conjointement aux Services techniques et au Castel.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Le cas échéant, il demande que le conseil municipal l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8-2 du code général de la fonction publique.

Dans l'hypothèse d'un recrutement d'un agent contractuel, au titre de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, il est précisé :

- la création d'un poste au tableau des emplois en qualité d'agent polyvalent d'exploitation et d'entretien des bâtiments et de la voirie,
- le cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux,
- la rémunération se basera sur le 9^{ème} échelon de la grille indiciaire des agents de maîtrise principaux.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de :

- Créer un emploi permanent d'agent polyvalent d'exploitation et d'entretien des bâtiments et de la voirie aux Services techniques et Castel relevant de la catégorie hiérarchique C et du cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35h, à compter du 1^{er} octobre 2024.
- Autoriser, le cas échéant, le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour un contrat à durée déterminée, selon les critères énoncés.
- D'inscrire la dépense correspondante au budget de la collectivité.

Crée, à l'unanimité, un emploi permanent d'agent polyvalent d'exploitation et d'entretien des bâtiments et de la voirie aux Services techniques et Castel relevant de la catégorie hiérarchique C et du cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35h, à compter du 1^{er} octobre 2024.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Autorise, à l'unanimité, le cas échéant, le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour un contrat à durée déterminée, selon les critères énoncés.

Inscrit, à l'unanimité, la dépense correspondante au budget de la collectivité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/09/2024

Le Maire,



Pierre Yves BRIAND

